



ASSURANCE ENTREPRISE

Cinq étapes pour élaborer un plan de continuité des affaires

Peu importe sa taille, son secteur d'activités ou depuis combien de temps elle est en affaires, une entreprise doit se préparer à faire face aux imprévus. Aucune entreprise ne peut se passer d'un plan de continuité des affaires (PCA), car il définit la marche à suivre avant, pendant et après un imprévu.

En plus d'avoir une bonne assurance, ce que nous offrons, une entreprise doit adopter un PCA pour se protéger contre les pertes et aider à réduire au minimum les interruptions de service de façon à poursuivre ses activités essentielles.

N'attendez pas que survienne un événement perturbateur inattendu pour commencer à élaborer votre PCA. Concevoir un plan solide nécessite du temps et des ressources, mais ça en vaut la peine pour protéger votre entreprise.

Voici cinq étapes pour vous aider à vous lancer :

1. Analyser vos risques

Évaluez minutieusement tous les risques et dangers qui pourraient perturber vos activités. Il est important d'élaborer votre PCA à partir du scénario le plus défavorable de manière à pouvoir adapter votre réponse selon l'ampleur de l'incident réel. Commencez par identifier tous les scénarios potentiels, puis concentrez-vous sur les plus pertinents pour votre

entreprise. Par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes sont souvent associés à un facteur géographique et les cyberinfractions deviennent plus courantes dans le contexte actuel. N'oubliez pas de tenir compte des risques plus courants, comme les risques de santé ou de sécurité.

2. Effectuer une évaluation de l'impact sur l'entreprise

Évaluez l'incidence commerciale des scénarios perturbateurs identifiés dans votre évaluation des risques initiale et calculez les coûts qui pourraient découler de ces scénarios. Cela vous aidera à déterminer dans quelle mesure chaque risque pourrait perturber les activités quotidiennes de votre entreprise, et si vous pourriez les poursuivre pendant une période donnée en l'absence de certains services. Cette évaluation vous aidera aussi à identifier d'autres éléments perturbateurs potentiels et à calculer le montant de garantie nécessaire pour l'assurance contre les pertes d'exploitation, soit les indemnités maximales versées en cas de perte assurée.

3. Élaborer un plan d'action et un plan de reprise

Élaborez un plan d'action et de reprise exhaustif en fonction des conclusions de votre évaluation de l'impact. Il s'agit de mettre en place des procédures et mesures qui aident l'entreprise à éviter un événement perturbateur ou à s'en remettre.

Le plan doit :

- Protéger des vies et réduire les risques de blessures;
- Protéger les actifs;
- Rétablir les activités, processus et systèmes essentiels de l'entreprise;
- Raccourcir la durée de l'interruption des activités;
- Protéger la réputation de votre entreprise;
- Contrôler la couverture médiatique;
- Contribuer au maintien des relations avec la clientèle.

4. Mettre le plan à l'épreuve

Il est important de tester votre plan au moins une fois par an pour cerner les problèmes en temps réel. Commencez par créer une simulation dans laquelle surviendrait l'un des incidents les plus dommageables, et évaluez comment les principaux intervenants mettent le plan à exécution. Cela donne à tout le monde l'occasion d'améliorer l'efficacité du plan et de mettre en évidence des lacunes à combler.

5. Actualiser le plan

Les entreprises et les risques potentiels auxquels elles font face sont en constante évolution. C'est pourquoi le plan doit être réévalué régulièrement. Réunissez les principaux intervenants au moins une fois par an pour réévaluer le plan et discuter de ce qu'il faut modifier. Personne ne peut prédire l'avenir, mais une entreprise doit se préparer aux imprévus et se protéger avec un PCA efficace.



Communiquez sans attendre avec votre conseiller en sécurité financière de Co-operators pour discuter des moyens de protéger votre entreprise. [En savoir plus sur nos produits et services.](#)